

Communauté de Communes de

Ventadour

Sommaire

I Page 1 Edito

I Page 2 Intercommunalité

l Page 3 Rétrospective

Retour sur quelques manifestations de ces derniers mois



Page 4-6 Dossier
Le C.E.J «Contrat Enfance Jeunesse»



■ Page 7-8 TerritoirePrésentation des Communes de St Hilaire Foissac et St Yrieix le Déjalat



I Page 9 Population Portrait de la Doyenne

Page 10 Finances Les Aides Economiques Terr

Les Aides Economiques Territorialisées (AET) et le programme LEADER

La dépêche n°25/hiver 2016, n°25/hiver 2016





I LE MOT DU VICE-PRESIDENT I

Ces derniers jours, notre Communauté de Communes a signé un nouveau Contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Corrèze. Ce contrat, portant sur la période 2015-2018, a pour objectif de formaliser l'accompagnement financier de la CAF auprès de notre collectivité en matière de politique enfance-jeunesse, de la petite enfance jusqu'à l'adolescence.

La Communauté de Communes de Ventadour constitue un acteur majeur de la politique de soutien aux familles, par la présence sur le territoire d'un multi-accueil, de cinq Accueils de Loisirs Sans Hébergement (dont un Espace Jeunes), un Relais d'Accueil Petite Enfance et d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents. Cette politique, soutenue depuis 2004, fait de notre territoire l'un des mieux couverts en offre d'accueil à l'échelle de la Corrèze.

La signature de ce nouveau contrat témoigne de la volonté de notre collectivité de développer notre politique en faveur des familles et de poursuivre nos investissements en vue de garantir une offre d'accueil de qualité répartie sur l'ensemble du territoire et une tarification adaptée et maîtrisée.

Cela se traduira en 2016 par le lancement de travaux de rénovation de l'Accueil de Loisirs de Darnets et par la construction d'un nouveau centre à Montaignac St-Hippolyte.

Ce contrat enfance-jeunesse vous est présenté en détail dans le cahier central de ce nouveau numéro de la Dépêche Intercom'.

Ce numéro revient par ailleurs sur les principaux évènements de ces six derniers mois ayant eu lieu sur le territoire communautaire. Un point d'étape sur la réflexion quant à la définition du nouveau périmètre est également réalisé. Enfin, notre doyen du territoire vous est présenté, il s'agit de Mme Freyssinge, âgée de 102 ans et résidant à Marcillac-la-Croisille.

Vous souhaitant bonne lecture, j'en profite pour vous adresser, à chacun et chacune d'entre vous, mes meilleurs vœux pour cette année 2016.

> Jean-Francois GONCALVES Vice-Président aux affaires sociales et à l'enfance-jeunesse

I LES VOEUX DU PRESIDENT I

L'année 2015 a constitué une année de contractualisation entre notre Communauté de communes et nos partenaires financiers locaux que sont le Département et la Région, par ailleurs autorité de gestion pour les fonds européens. Ces contrats de partenariat prévoient la réalisation de plusieurs projets structurants pour notre territoire à l'horizon 2020, en premier lieu de nouveaux investissements en matière d'enfance-jeunesse mais également la poursuite de l'aménagement du château de Ventadour.

2016 sera donc l'année de mise en route de ces projets, que je souhaite voir aboutir rapidement. Ces projets sont nécessaires au développement de notre territoire, afin d'inciter de nouvelles familles à venir s'y installer mais également en vue de promouvoir ses atouts touristiques.

Aussi, c'est de tout cœur que je vous adresse tous mes vœux de santé, de bonheur et de réussite et que je vous souhaite une excellente année.

lournal d'information de la Communauté de Communes de Ventadour.

Directeur de la publication : Jean-Louis Bachellerie
Comité de rédaction : Francis DUBOIS, Jean Louis Bachellerie et le personnel de la Communauté de Communes

Conception graphique : Carré medias Crédit photo : Communauté de communes/Carré medias

Impression : 4 800 ex. sur papier recyclé Imprimerie du Correzien - 19 Naves

Numéro : 25 Dépôt légal : n° 385 - septembre 2012

Francis DUBOIS Président de la communauté de communes de Ventadour



I STRUCTURATION TERRITORIALE I

Evolution du périmètre intercommunal

Dans le cadre de la loi NOTRe, les périmètres des communautés de communes vont évoluer à partir du 1er janvier 2017. Ainsi, la Communauté de Communes de Ventadour devrait intégrer plusieurs communes supplémentaires dont la liste sera arrêtée définitivement avant fin mars 2016.

Afin de préparer les conséquences de ces évolutions en matière de compétences, de finances et de gestion du personnel, les six communautés de communes du Pays de Haute-Corrèze Ventadour sont accompagnées par un cabinet d'études.

Celui-ci a réuni l'ensemble des élus siégeant dans les différentes communautés de communes le 3 octobre dernier à l'Espace Ventadour d'Egletons afin de présenter les résultats de ses premiers travaux et de travailler, avec les élus, sur l'anticipation de ces évolutions de périmètre.



I TOURISME I

Mise en place de la taxe de séjour

La Communauté de Communes de Ventadour, par délibération en date du 1er juillet 2015, a voté la mise en place de la taxe de séjour sur le territoire communautaire à compter du 1er mai 2016.

Cette contribution, payée par les touristes séjournant au moins une nuitée sur notre territoire, sera intégralement consacrée au financement d'actions en faveur du tourisme (promotions, animations, etc.).

Par l'instauration de ce mécanisme, la Communauté de Communes de Ventadour souhaite conforter sa politique de soutien au développement du tourisme et favoriser l'accroissement de la fréquentation touristique.

Cette taxe de séjour sera instaurée du 1er mai 2016 au 30 septembre 2016. Les modalités de mise en œuvre ainsi que les tarifs applicables peuvent vous être précisés par les services de la Communauté de Communes ou de l'Office de Tourisme Intercommunal.

En particulier, l'article L 324-1-1 du Code du Tourisme stipule que toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé.

Cette déclaration se fait par le biais de documents propres à chaque type de logement :

- meublés de tourisme Cerfa n° 14004*02
- chambres d'hôtes Cerfa nº 13566*02



I ENVIRONNEMENT I

Travaux rivière 2015

La Cellule Opérationnelle Rivière (C.O.R.) a engagé durant l'automne 2015 la restauration des boisements de berges du ruisseau des Gouttes, de la Sanguinière, de la Rouffie, des Planchettes et de Chabanne soit un



total de 20 km de cours d'eau pour un montant de 47 868€ HT. En parallèle, plusieurs ruisseaux ont également fait l'objet d'une phase d'entretien : ceux des Etangs, de la Vigne et de Goutte Longue et également de l'Etang de Bourre et de l'Etang de Gros soit un linéaire de 11 km de cours d'eau pour un montant de 15 884€ HT. Enfin 5 passages à gué publics ont fait l'objet de travaux de stabilisation par empierrement afin de permettre le passage du cours d'eau dans de bonnes conditions et limiter l'ensablement du lit par ravinement de la piste (18 154€ HT). L'ensemble de ces travaux est financé par le Conseil Départemental de la Corrèze, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Limousin pour un total de subvention publique de 80%.





l 25-26 juillet : Foire médiévale à Egletons l

Egletons à l'heure des Troubadours,

La traditionnelle foire médiévale s'est déroulée les 25 et 26 juillet derniers à Egletons. Durant ces 2 jours les habitants et les touristes ont pu vivre au rythme des troubadours et découvrir les traditions médiévales en s'initiant aux jeux dans le jardin du CDMA, en dégustant de l'hupocras à la taverne installée sur la place de la Mairie ou encore en succombant à la gastronomie du pays de Ventadour en participant au si bien nommé repas : « l'écuelle des Gueux ».

Durant 2 jours, c'est l'esprit de Bernart de Ventadour qui a animé la cité égletonnaise.

I 26 juillet : Compétition internationale de ski nautique à Marcillac-la-Croisille I

Graines de champions sur le lac de Marcillac

Chaque année les jeunes pousses du ski nautique se distinguent à Marcillac lors du grand prix.

Au programme : slalom, voltige, et sauts sur le plan d'eau.

Didier Laval le président du dynamique ski nautique club marcillacois (260 adhérents), s'est réjoui de la très belle épreuve qui s'est déroulée sous un magnifique soleil et du talent des jeunes pousses.





I 26 août : Inauguration travaux ALSH Marcillac I

Sécurisation du parc de l'ALSH

La communauté de communes de Ventadour a procédé à la sécurisation du parc de l'accueil de loisirs, ces travaux venant en complément des aménagements réalisés depuis 2009.

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil, la Communauté de Communes et la commune de Marcillac travaillent de concert sur un projet d'aménagement d'un accueil de loisirs plus spacieux. Ce projet sera concomitant au projet de construction d'une nouvelle cantine pour l'école.

I 14-15 décembre : Spectacle de fin d'année I

Cette année c'est la compagnie « les Passagers du Vent » qui a entrainé les enfants des écoles de la Communauté de Communes et les petits du multi-accueil dans un voyage extraordinaire au cœur des traditions de Noël des pays du Monde.

Petits et grands ont partagé un grand moment de joie en découvrant le périple du Père Noël.





LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015-2018

Qu'est ce que le Contrat Enfance-Jeunesse?

C'est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes de Ventadour qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans.

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) est également signataire et financeur des actions soutenues dans le cadre de ce contrat.

Ce contrat est établi pour une durée de 4 ans, de 2015 à 2018.

Les contrats «enfance et jeunesse» ont deux objectifs principaux :

- 1. favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :
- «Un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés;
- oUne réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- «Un encadrement de qualité;
- Une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions ;
- Une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.
- 2. Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

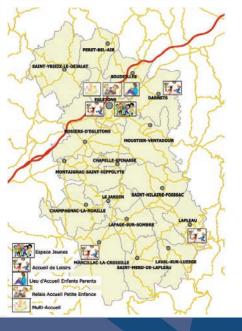




Qu'est-ce que l'Enfance-Jeunesse au sein de la Communauté de communes ?

La compétence Enfance-Jeunesse est exercée depuis 2004 par la Communauté de communes en lieu et place des communes. Cela signifie qu'elle coordonne et assure le développement de l'offre d'accueil en matière de petite enfance et d'enfance jusqu'à l'adolescence.

Cette compétence se traduit par la gestion de plusieurs services sur le territoire communautaire.



Dans un souci de mutualisation du personnel et depuis la rentrée scolaire 2014-2015, le personnel d'animation des ALSH intervient également sur 9 communes du territoire afin de participer à la mise en place des temps péri-éducatifs issus de la réforme des rythmes scolaires.



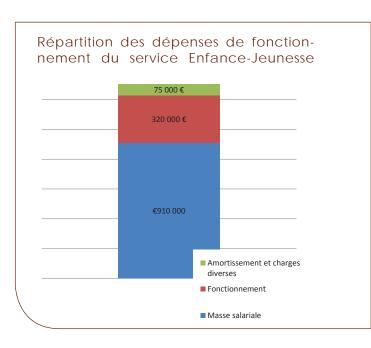
Multi-accueil

Le multi accueil peut recevoir jusqu'à 25 enfants de 10 semaines à 4 ans, pour des besoins réguliers, occasionnels ou d'urgence. C'est un lieu d'éveil et de sociabilisation auprès d'une équipe de professionnels de la petite enfance.

Relais d'Accueil Petite Enfance (RAPE)

La responsable du RAPE accompagne les (futurs) parents dans leur recherche d'un mode de garde, pour la mise en relation avec les assistant(e)s maternel(le)s, les informe sur les démarches administratives à effectuer s'ils souhaitent embaucher une assistante maternelle, sur leurs droits et devoirs en tant qu'employeur, sur les aides financières auxquelles ils peuvent prétendre.

Pour les assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s ou gardes d'enfant à domicile ou pour ceux-celles qui souhaitent le devenir, c'est un lieu ressource et de professionnalisation avec notamment l'organisation d'ateliers à thèmes proposés par l'animatrice. Chaque matin, des ateliers sont proposés aux professionnels et aux enfants qu'ils accompagnent, sur différentes communes du territoire sur Egletons et, en itinérance les lundis, sur Lapleau, Marcillac-la-Croisille et Montaignac Saint Hippolyte.



Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

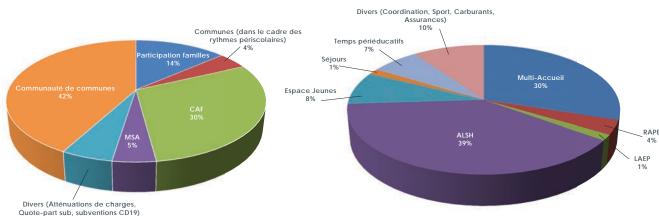
Le LAEP est un nouveau service ouvert depuis septembre 2015. Il se déroule dans un espace aménagé pour accueillir les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte familier.

Ce service est gratuit sans inscription au préalable, ouvert les mardis de 16 h à 18 h 30 et les mercredis de 9 h à 11 h 30.

Le LAEP permet aux parents de rencontrer d'autres parents dans un lieu convivial, de partager des expériences et de rencontrer des professionnels de la petite enfance. Il permet aux enfants de rencontrer leurs pairs et d'autres adultes, d'accéder à des jeux mis à disposition et de conforter leur apprentissage à l'autonomie.

Recettes du service Enfance-Jeunesse

Répartition des dépenses par service





Pour les enfants de 3 à 16 ans, Cinq Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont répartis sur le territoire

ALSH Egletons Espace Jeunes Egletons

ALSH Lapleau

ALSH Marcillac-la-Croisille





	Périscolaire Lundi, Mardi, Mercredi matin, Jeudi, Vendredi	Mercredis Hors vacances scolaires	Samedis Hors vacances scolaires	Petites vacances Hiver, Printemps, Automne.	Eté
AL Darnets	De 16h30 à 18h45	De 13h15 à 18h45	-	1 semaine sur 2 De 7h30 à 18h30	Juillet De 7h30 à 18h30
AL Egletons	De 7h à 8h30 De 16h30 à 18h45	De 13h15 à 18h45	-	De 7h à 18h30	Juillet/Aout De 7h à 18h30
AL Lapleau	De 16h00 à 18h45	De 13h15 à 18h45	-	1 semaine sur 2 De 8h00 à 18h30	Juillet - 1 sem Aout De 8h00 à 18h30
AL Marcillac	-	De 13h15 à 18h45	-	1 semaine sur 2 De 7h30 à 18h30	Juillet - 1 sem Aout De 7h30 à 18h30
AL Espace Jeunes	De 16h30 à 18h45 fermé le lundi	De 13h à 18h45	De 14h à 18h45	De 9h à 18h30	Juillet De 9h à 18h30

Plusieurs séjours sont organisés tout au long de l'année durant les vacances scolaires.

L'Espace Jeunes à Egletons constitue à la fois un accueil de loisirs dédié aux 12-17 ans (horaires ci-dessus), un Point Information Jeunesse et un Point Public Multimédia ouverts les mardis, jeudis et vendredis de 14h00 à 16h30 et sur rdv en dehors de ces horaires.

L'Espace Jeunes organise également des soirées, mini-séjours et séjours en dehors de ces temps en fonction des envies et besoins des jeunes (environ 1 soirée tous les 2 mois, 5/6 mini-séjours et 2 séjours par an).

Pour tout renseignement ou demande d'inscription, consultez le site internet www.cc-ventadour.fr, ou appelez le 05.55.93.20.40 ou encore envoyez un email à : enfancejeunesse@cc-ventadour.fr

En 2016, la Communauté de Communes de Ventadour poursuit le développement de sa politique enfance-jeunesse par la rénovation et l'agrandissement de l'Accueil de Loisirs de Darnets et la construction d'un nouveau centre à Montaignac St-Hippolyte. La consultation des entreprises est programmée pour mars pour un démarrage des travaux en mai.

L'Union Europénne (Fonds FEADER), la CAF, le Conseil Départemental de Corrèze et l'Etat participent au financement de ces travaux.





















St Yrieix le Déjalat

Maire: Noël FAUGERAS

Secrétaire de mairie : Nicole CARIOLOT

Nombre d'habitants: 389

Téléphone mairie: 05 55 93 09 94 mairiedestyrieixledejalat@wanadoo.fr

La commune de St-Yrieix-le-Déjalat a adhéré dès 2001 à la Communauté de Communes de Ventadour. Sa superficie est de 4 000 ha dont 2 000 en forêts.

L'église romane du XIIème siècle offre un clocher pignon typiquement limousin et un portail gothique. Sur la place, la croix en granite sculptée posée sur son socle a été inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques de 1927.

Elle date de la première moitié du XVIIème et porte en décor sur la face avant une scène de la « crucifixion » et sur la face arrière, « la Vierge à l'Enfant ».

Les quelque 24 villages et lieux-dits offrent au promeneur nombre de vestiges : fontaines, fours, vieux ponts (Pont Beau) et quelques légendes comme celle du « rocher de la Bartinaude » (Ballades en Corrèze été 2012).

Le site de la maison forte de Montamar se situe en surplomb d'un méandre de la Corrèze en amont du pont des Pradeleix. Construite vers la fin du XIII^{ème}, début du XIV^{ème} par les seigneurs de St-Yrieix, Montamar était par son positionnement un lieu idéal de surveillance et de défense. C'était également un péage d'où la légende d'un trésor enfoui que nombre d'Arédiens ont, par le passé, tenté de découvrir.

Les habitants de St-Yrieix se nomment les Arédiens du nom du Saint Abbé limousin d'Attanum au Vlème siècle Aredius devenu St Yrieix et fêté le 25 août. (C'est sans doute là l'origine de la fête votive de St-Yrieix). Le qualificatif de Déjalat vient de l'occitan desgelat (dégel précoce). Voila pour ceux qui demandent s'il y a de la neige à St-Yrieix...).

LE MOT DU MAIRE

Noël FAUGERAS, Maire de St Yrieix le Déjalat

Entre le bourg et Lachaud, les étangs rachetés et aménagés par la commune doivent prochainement devenir un lieu de pêche. Trois circuits de randonnées : Puy Bezin, Montamar et Ciel Fond, permettent de découvrir des panoramas remarquables.

La municipalité s'est efforcée depuis des décennies de maintenir son école associée à une cantine et une garderie. Le passage à la classe unique à la rentrée 2015 a nécessité l'aménagement d'une seule salle de classe et le recours à une ATSEM.

Dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, des activités périsco-



laires ont également été mises en place le vendredi après midi avec l'aide du service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes de Ventadour.

Depuis 2009, avec le concours de La Poste, et toujours dans l'esprit de maintien de service public aux Arédiens, une agence postale est ouverte à la mairie chaque matin du lundi au vendredi.

Depuis 2005, un restaurant bar fonctionne dans un bâtiment réhabilité par la commune. St-Yrieix a à cœur de demeurer accueillante en dépit de ce qu'elle n'a pas et en offrant ce dont elle dispose.



Restaurant «L'Herbier Sauvage»













Charcuterie L'Arédienne





St Hilaire Foissac

Maire : Claude SUDOUR Secrétaire de mairie : Catherine BOISSON

> Nombre d'habitants : 210 Téléphone mairie : 05 55 27 51 63 mairesthilairefoissac@wanadoo.fr



Déjà sur des cartes de l'an 800 on découvre un Saint Hilarium. Au moyen-âge (1490), c'est Santi Hilarii de Foyssaco. En 1793, les révolutionnaires changent le nom au profit de Foissac la Luzège. Sous Napoléon Bonaparte sera donné le patronyme actuel et définitif de la commune.

Le centre du bourg est organisé autour de son église gothique du XIIIème siècle et de sa salle polyvalente forte de nombreuses animations.

Blottie sur les contreforts de la Luzège, la commune offre une splendide vue sur les monts du Cantal. D'une superficie de 3700ha, jalonnée de nombreux hameaux, la commune accueille aujourd'hui 210 habitants. Avant la grande guerre dans les années 1850, la population était de 1200 personnes.

Une visite s'impose dans l'église du XIIIème siècle pour admirer son retable représentant St Hilaire et St Caprais, ainsi que son jardin de curé unique.

De nombreux chemins de randonnée balisés permettent la découverte de la commune et de sa nature intacte, de même que des chemins à thème menant sur les traces des cerfs.

Le comité des fêtes est très actif et propose de nombreuses activités pour petits et grands toute l'année. Il organise des animations de la fête patronale, du réveillon, des lotos ou encore des repas à thèmes.

L'association des chasseurs est importante et très active.

Au niveau économique, la commune est essentiellement tournée vers l'agriculture à travers des productions de lait, d'élevage de vaches limousines et de veaux sous la mère, de fromages de chèvre et de brebis. L'exploitation forestière complète ces activités.

LE MOT DU MAIRE





L'équipe municipale a pour projet d'améliorer les conditions de vie des habitants et proposer une offre attractive pour de nouveaux résidents.

Des projets sont en cours et proches de leur réalisation comme la rénovation du centre bourg, l'accès pour handicapés à la mairie, la toiture de la Chapelle de Chabannes. D'autres sont à l'étude et en recherche de financements tels que la réhabilitation du patrimoine en matière d'habitation et de gîtes ainsi que des travaux de rénovation et d'isolation de la mairie.

A l'ère de la dématérialisation et du tout numérique, nous sommes très attentifs aux dispositions à venir pour la couverture de notre commune. Ce projet mené à bien sera un atout pour tous ainsi que pour les visiteurs de notre territoire venus apprécier notre qualité de vie.











Intérieur de l'éalise

osition d'outils

Chape



I LA DOYENNE DU TERRITOIRE I

Mme FREYSSINGE, une femme du Siècle

La communauté de communes est fière de vous présenter Madame Marie-Louise FREYSSINGE née TABAILLOUX, qui, à 102 ans, est la doyenne de notre territoire communautaire.

Née le 10 avril 1913 à Marcillac-la-Croisille, elle a vécu toute sa vie dans cette commune, au lieu-dit Pradel. Elle y a traversé une vie paisible ancrée au cœur du Pays de Ventadour. Après son mariage avec un artisan maçon, se tenant le même jour que celui de son frère René, elle y a coulé des jours heureux s'occupant de la comptabilité de l'entreprise de son époux, donnant de

son temps pour s'occuper de ses neveux. Elle s'est également impliquée dans la vie associative de la commune.

Marie-Louise réside aujourd'hui à l'EHPAD de Marcillac, où elle a fêté, en 2013, ses 100 ans entourée de ses proches.

Férue de poésie et de chanson, elle égaie encore aujourd'hui la maison de retraite de ses poèmes. La Communauté de Communes souhaitait rendre hommage à sa doyenne.



Un nouveau Directeur général des services à la Communauté de Communes de Ventadour

M. Eric Ziolo, occupant le poste de Directeur général des services de la Communauté de Communes depuis 2008, a pris de nouvelles fonctions depuis le 4 octobre au sein des services du Conseil Départemental de la Corrèze.

M. Jonathan Gouessan a été embauché pour lui succéder. Originaire de Bretagne, M. Gouessan a occupé auparavant des fonctions de chargé de mission au sein des Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et de Côtes d'Armor.





I FINANCES I

Début du nouveau programme LEADER

Le Pays Haute-Corrèze-Ventadour, associant six communautés de communes dont celle de Ventadour, a été sélectionné par la Région Limousin pour la gestion et la programmation de fonds européens LEADER (FEADER). Le programme LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) Haute-Corrèze-Ventadour bénéficie d'une enveloppe globale de 2 124 000 euros sur la période 2015-2020.

Il a pour objectif d'accompagner des porteurs de projets publics, privés ou associatifs dans le montage de leurs projets ainsi que par un soutien financier. Les actions pouvant être financées sont définies selon cinq axes, autour des thématiques de l'économie, de la culture et des sports, des patrimoines, du tourisme ou encore du numérique. Le financement des projets doit respecter plusieurs règles :

- l'autofinancement minimum du maître d'ouvrage est de 20%,
- le plancher de dépenses est de 2 500 €,
- le plafond d'aide FEADER est de 50 000 €.

Les critères de sélection des projets sont établis par un Comité réunissant des élus locaux et des représentants de la société civile (organismes consulaires et associations).

Ce même comité décide des projets retenus et éligibles au programme LEADER. Ce comité a élu son président le 7 octobre dernier, en la personne de M. Jean-Louis Bachellerie, Vice-Président chargé des politiques territoriales et de la communication à la Communauté de Communes de Ventadour.

Pour tout renseignement veuillez contacter les services de la Communauté de communes ou M. Damien Gabet, animateur LEADER:

leaderhautecorreze@gmail.com ou 05 32 09 19 51.



Dispositif Aides Economiques Territorialisées (AET)

La région Limousin accompagne les artisans ou commerçants dans leurs efforts d'investissement liés à la création, la reprise ou le développement d'une entreprise.



Ces aides, portant sur des dépenses d'investissement matériel ou immatériel ainsi que sur certains investissements immobiliers (construction et/ou extension de bâtiment, mise aux normes, grosses réparations des locaux, rénovation de façades et devantures), peuvent être attribuées aux entreprises relevant du secteur du commerce de détail et de l'artisanat de services (à l'exception de certaines activités), de l'industrie, de l'artisanat de production et des services des entreprises. Les conditions à respecter sont les suivantes : être inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés et/ou au Répertoire des

Le Rotary club au service des plus jeunes

Fidèle à sa tradition d'entraide et de diffusion des savoirs, le Rotary Club d'Egletons a pour la quatrième fois fait un don à la Communauté de Communes. 800€ iront ainsi à l'achat de jeux et de matériel pédagogique pour le plus grand bonheur des enfants.

Le Rotary club d'Égletons-Plateau de Millevaches est riche de l'engagement de 27 adhérents, qui se mobilisent activement pour trouver des fonds et soutenir des projets de solidarité sociale au niveau local, national et mondial. Le nouveau président du Rotary International est un Sri-Lankais dont la devise est : « Faire don de soi au monde ».

Métiers ; avoir moins de 250 salariés ; et un chiffre d'affaires annuel < à 50 millions € ; justifier d'une situation financière saine ; être à jour de ses obligations sociales et fiscales ; ne pas avoir procédé à des licenciements dans les 12 mois précédant la demande d'aide

L'aide peut atteindre 20% maximum du montant HT des dépenses éligibles, dans le cadre d'un montant minimum d'investissement de 5 000 € HT et d'un plafond de dépenses éligibles de 50 000 € HT.

Autres Aides Régionales

D'autres aides existent financées également par le Conseil Régional du Limousin dans le cadre de la création d'entreprise, la création d'emploi, la réalisation d'un projet d'investissement, l'accès à de nouveaux marchés, l'amélioration énergétique et environnementale, la reprise ou mutation d'activité ou encore la réalisation d'un projet de développement. Pour plus d'informations sur ces aides ou pour toute aide dans vos démarches et questions liées au développement de votre entreprise, contactez la Cellule Economique du Pays Haute-Corrèze Ventadour par téléphone au 05.55.95.35.39 ou par email : aet.payshautecorrezeventadour@orange.fr

Une permanence est également assurée au siège de la Communauté de Communes de Ventadour les lundis après-midi, une semaine sur deux, depuis le 11

janvier. Possibilité de rdv et de visite sur site.





Centre AQUARÉCRÉATIF d'Égletons



SpOrt







L'aquabiking

Bassin Inox, 6 couloir:

Toboggar

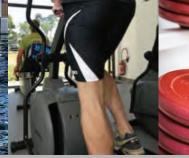
















Hammar

Aquabike

Cours collectifs

Fitness Cardio-training

Musculation

Jacuzzi -Douches massantes

Centre Aquarécréatif - Boulevard Puy Nègre - 19300 Egletons - Tél. : 05 55 93 93 90

Aqua night

Lors de la traditionnelle soirée nocturne du centreaquarécréatif, petits et grands se sont adonnés avec plaisir aux différentes activités proposées par le centre. Les plus sportifs se sont essayés à l'aquabike, l'aquafitness ou encore à l'aquagym. Quant aux amateurs de cocooning, ils ont, eux, apprécié les plaisirs du spa. Cette nouvelle édition a encore une fois été couronnée de succès.











http://www.cc-ventadour.fr Carrefour de l'Epinette - 19550 LAPLEAU tél : 05 55 27 69 26 - fax : 05 55 27 61 67